

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'une pétition pour que les associations qui combattent des activités légales avec des moyens illégaux ne bénéficient plus d'avantages fiscaux

16 février 2022 à Issy-les-Moulineaux

C'est une première ! La FNC lance une pétition pour que les associations, dites « d'intérêt général », qui combattent ouvertement des activités légales avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux.

C'est ce non-sens que la FNC a décidé de mettre sous le feu des projecteurs et de condamner dans une pétition qui est hébergée sur le site du Sénat : <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947>

Comment expliquer que les donateurs de certaines associations dites « d'intérêt général » bénéficient d'une réduction fiscale alors que celles-ci combattent ouvertement des activités légales ? Ces associations si elles sont « estampillées » d'intérêt général, peuvent bénéficier, selon le code des impôts, d'avantages fiscaux et faire appel à la générosité du public. Ainsi chaque don offre à son donateur une réduction fiscale d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune immobilière.

Cette notion d'intérêt général est encadrée. Elle doit en principe être liée au caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire... défendu par ces associations. Or, certaines d'entre elles, combattent ouvertement la pratique d'activités pourtant légales comme la chasse, la pêche ou l'élevage notamment. Force est de constater qu'elles sont bien loin de la défense d'un intérêt général mais servent une cause militante bien particulière avec des méthodes qui s'affranchissent souvent du cadre légal.

C'est pourquoi, cette pétition demande :

- Qu'une enquête parlementaire soit diligentée pour faire la lumière sur le fonctionnement de ces associations agissant ouvertement contre des activités légales ;
- Un contrôle renforcé des associations se livrant à des actions d'entrave, de violence, d'intrusion et de dégradation au nom de la cause animale, ainsi qu'un contrôle de la régularité des dons au sens du Livre des procédures fiscales (art. 18 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République) ;



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- La refonte du régime des dons et des donations ainsi que de la possibilité pour ces associations d'agir en justice alors qu'elles ne bénéficient pas d'un agrément administratif pour leur activité.

Pour Willy Schraen, Président de la FNC : « en démocratie, tout citoyen a des droits mais aussi des devoirs. Le milieu associatif ne doit pas faire exception à cette règle. Il n'est pas normal que certaines associations qui usurpent leur statut d'intérêt général en pratiquant un militantisme contre des activités légales, qui vont bien au-delà de la chasse, bénéficient de financement sous la forme de dons et donc d'avantage fiscaux. Leurs donateurs bénéficient de réductions fiscales, ce qui les incite à participer au financement de ces associations. Il est temps que la nécessaire transparence, garante du bon fonctionnement de nos institutions, s'applique aussi au milieu associatif qui se réclame de l'intérêt général. Je demande qu'une enquête parlementaire soit diligentée sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations. J'appelle donc tous les citoyens à signer cette pétition pour qu'elle atteigne les 100 000 signatures dans un délai de 6 mois ! ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

